



**ORGANISATION DE L'ENQUETE DE COUVERTURE VACCINALES DE  
ROUTINE ET CONTRE LA COVID – 19 DANS LES STRUCTURES  
D'ACCUEIL DES REFUGIES & DEPLACES INTERNES EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO, août - septembre 2022**

---

**Appel d'offres (RFP)**

**Référence de l'appel d'offres**

**RFP/001/07/2022.**

**Nom du bureau pays/de l'unité  
OMS/RDC/IVD.**

**Date limite :**

**[09 Août 2022 à 16h00 (Heures de Kinshasa)]**



**L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lance un appel d'offres pour l'organisation de l'enquête de couverture vaccinale de routine et contre la covid 19 dans les structures d'accueil des réfugiés et des déplacés en République Démocratique du Congo ( Août-Septembre 2022 .**

Votre  entreprise  institution est invitée à faire une offre de services en réponse au présent appel d'offres.

Organisation internationale publique comptant 194 États Membres et institution spécialisée des Nations Unies, l'OMS a pour mission de faire office d'autorité directrice et coordonnatrice des travaux ayant un caractère international dans le domaine de la santé. En tant que telle, l'OMS dépend des contributions budgétaires et extrabudgétaires qui lui sont versées pour la mise en œuvre de ses activités. C'est pourquoi les soumissionnaires sont priés de proposer la solution la meilleure et la plus économique pour répondre aux exigences de l'OMS tout en assurant un niveau élevé de service.

### 1. Exigences

**L'OMS demande au soumissionnaire retenu d'exécuter [l'organisation de l'enquête de couverture vaccinale de routine et contre la covid 19 dans les structures d'accueil des réfugiés et des déplacés en République Démocratique du Congo ( Août-Septembre 2022.**

*Voir le mandat détaillé joint à l'annexe 1 pour des informations complètes.*

Le soumissionnaire retenu est une institution  à but lucratif /  à but non lucratif ayant travaillé / travaillant dans le domaine de/du [la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale...], et possède une expérience reconnue dans [la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale].

**Le soumissionnaire retenu doit faire la preuve de son expérience et énumérer les projets auxquels il a participé selon le modèle suivant :**

Expérience obligatoire :

- Critères à remplir pour l'institution

L'institution devra répondre aux critères suivants :

- Disposer en son sein d'un investigateur principal et des Co-investigateurs dont un statisticien pour la coordination technique de l'évaluation ;
- Expérience d'au moins 10 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale ;
- Avoir organisé une des enquêtes de couverture vaccinales ou autres enquêtes de grande envergure (EDS, MICS et états des lieux du système de santé) ;
- Avoir une maîtrise de la nouvelle méthodologie d'enquêtes de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.). Une collaboration antérieure avec le HCR et l'OIM est un atout

- Critères pour les principaux acteurs

- Investigateur Principal

- Être titulaire d'un diplôme dans les différents domaines de Santé Publique : Epidémiologie, Statistique, Vaccinologie, Economie de la Santé, Management des Soins de Santé Primaires, etc. ;
- Avoir des compétences en statistique et gestion des données de vaccination est un atout ;
- Expérience d'au moins 15 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de de Couverture vaccinale /ou de Santé Publique;

Pays/nom de l'unité OMS/RDC/IVD.

- Avoir maîtrisé la méthodologie d'enquête de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.) ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité de communicateur et de formateur ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français et une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout.

- Co – investigateur

- Être titulaire d'un diplôme dans les différents domaines de Santé Publique : Epidémiologie, Statistique, Vaccinologie, Economie de la Santé, Management des Soins de Santé Primaires, etc. ;
- Avoir des compétences en statistique et gestion des données de vaccination est un atout;
- Expérience d'au moins 10 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale ;
- Avoir maîtrisé la méthodologie d'enquête de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.) ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité de communicateur et de formateur ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français et une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout.

- Statisticien

- Diplôme universitaire ou supérieur dans l'un des domaines suivants : épidémiologie, statistique ou en informatiques ;
- Formations souhaitables : certification en système d'information sanitaire ou des formations similaires ;
- Expériences essentielles : Expérience d'au moins 5 années dans la gestion des bases des données des enquêtes liées à la vaccination en République Démocratique du Congo ;
- Expérience souhaitable : Avoir participé aux enquêtes sur la vaccination conduite en collaboration avec l'OMS ;
- Compétences linguistiques : Connaissance approfondie du français et une connaissance fonctionnelle de l'anglais est un atout.

Le soumissionnaire doit suivre les instructions énoncées ci-après lors de la soumission de son offre à l'OMS.

## 2. Offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents y relatifs sont rédigés et soumis en [Français].

L'offre doit être présentée de façon concise et structurée de manière à inclure les informations suivantes :

- Offre technique incluant ( à mettre dans une enveloppe séparée)
  - Offre administrative :
    - Engagement de confidentialité (veuillez remplir l'annexe 2)
    - Présentation de votre entreprise / institution (veuillez remplir l'annexe 3)
    - Les documents légaux et administratifs : Identification Nationale, RCCM, Numéro d'Impôt, Numéro CNSS relative à l'autorisation du fonctionnement de l'institution en RDC
    - Les coordonnées bancaires de l'institution
    - Attestation de garantie bancaire:

- Offre technique proprement dite :
  - Le protocole de l'enquête en ligne droite avec le Manuel de l'OMS sur les enquêtes de couverture (2018)
  - Les mécanismes de contrôle de qualité
  - Description des outils de collecte des données
  - Un chronogramme de réalisation de l'enquête et de préparation d'un projet d'article scientifique ne dépassant le 30 septembre 2022 pour la collecte des données et validation du rapport final par le comité de pilotage
  - Les CV de l'Investigateur principal, du Co-investigateur et du statisticien.
- Offre financière selon le Modèle en Annexe 4 ( à mettre dans une enveloppe séparée

Toute information que le soumissionnaire considère comme confidentielle devrait, le cas échéant, être clairement désignée comme telle.

### 3. Instructions aux soumissionnaires

Le soumissionnaire doit suivre les instructions énoncées dans le présent appel d'offres lors de la soumission de son offre à l'OMS.

Tout soumissionnaire potentiel ayant besoin d'une clarification sur des questions de caractère technique, contractuel ou commercial peut contacter l'OMS par courriel à l'adresse ci-après, au plus tard le **[02/08/2022]** à l'adresse électronique indiquée ci-dessous :

**[afwcccd@who.int]**

*(Mentionner la référence de l'appel d'offres dans l'objet)*

Un document faisant la synthèse des réponses de l'OMS à toutes les questions posées (lequel comprendra une explication des demandes de renseignements, mais sans identification de la source de la demande) sera envoyé à tous les soumissionnaires potentiels qui auront reçu le dossier d'appel d'offres.

Dès la date de publication du présent appel d'offres jusqu'à la sélection définitive d'un soumissionnaire, tout contact avec des fonctionnaires de l'OMS au sujet du processus d'appel d'offres est interdit, à l'exception d'une demande de renseignements et/ou d'une éventuelle présentation ou d'une réunion à la demande de l'OMS, conformément aux dispositions du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire soumet, par écrit, son offre complète à l'OMS, au plus tard le **09/08/2022 à 16 :00 h, heure de Kinshasa** (« la date limite »), par courriel, à l'adresse suivante :

**[A déposer au bureau de l'OMS sis au 42 avenue des cliniques, Gombe, Kinshasa, RDC  
A mettre dans une enveloppe extérieure portant la référence (RFP/001/07/2022) avec la mention  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement » : Deux enveloppes intérieures portant chacune les mentions  
Offre Technique RFP/001/07/2022  
Offre Financière RFP/001/07/2022**

]

*(Mentionner la référence de l'appel d'offres dans l'objet)*

L'offre complète comprendra :

- Une offre technique, comme décrite sous le point 2 ci-dessus ;
- Une offre financière, comme décrite sous le point 2 ci-dessus ;

- Les annexes 2 et 3 dûment remplies et signées par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à représenter le soumissionnaire, à soumettre une offre et à engager le soumissionnaire concernant les termes du présent appel d'offres.

Chaque offre portera la référence : RFP/001/07/2022. .

L'OMS peut, à sa seule discrétion, repousser la date limite de soumission des offres en informant tous les soumissionnaires par écrit avant la date et l'heure limite.

Toute offre reçue par l'OMS après la date limite de soumission des offres peut être rejetée. Il est par conséquent conseillé aux soumissionnaires de veiller à prendre toutes les mesures nécessaires pour soumettre leur offre avant la date et l'heure limite susmentionnées.

L'offre décrite dans la soumission doit être valable pendant une durée minimale de 90 jours civils après la date limite. L'OMS pourra rejeter une offre valable pour une période plus courte. Dans des circonstances exceptionnelles, l'OMS peut solliciter le consentement du soumissionnaire pour proroger la période de validité. Cette demande et les réponses seront formulées par écrit. Un soumissionnaire qui consent à une telle prorogation ne sera toutefois pas autorisé à modifier sa proposition sur un autre point.

Le soumissionnaire peut retirer son offre à tout moment après sa soumission et avant la date limite susmentionnée, à condition que l'OMS soit avertie du retrait par une notification écrite envoyée à l'adresse électronique susmentionnée avant la date limite de soumission des offres.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite de soumission des offres, sauf si l'OMS a publié un avenant à l'appel d'offres autorisant de telles modifications.

Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission et l'expiration de la période de validité de l'offre précisée par le soumissionnaire (toujours sous réserve de la durée minimale de validité susmentionnée).

L'OMS peut, à tout moment avant la date limite de soumission des offres, pour quelque motif que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une demande de précisions de la part d'un soumissionnaire (potentiel), modifier l'appel d'offres par le biais d'un avenant écrit. Les avenants pourraient, entre autres, porter sur le champ d'application ou les exigences du projet, les attentes en termes de calendrier du projet et/ou la prorogation de la date limite de soumission des offres.

Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu l'appel d'offres seront informés par écrit de tous les avenants à l'appel d'offres et, le cas échéant, seront invités à modifier leur offre en conséquence.

Tous les soumissionnaires doivent adhérer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui est disponible sur le site internet de l'OMS à l'adresse suivante : <http://www.who.int/about/finances-accountability/procurement/en/>.

#### 4. Évaluation

Avant de procéder à l'évaluation technique et financière des offres reçues, l'OMS effectuera un examen préliminaire afin de déterminer si ces offres sont complètes, si des erreurs de calcul ont été commises, si les documents ont été dûment signés et si les offres sont, d'une manière générale, présentées correctement. Les offres qui ne sont pas en règle, tel que susmentionné, peuvent être rejetées.

Le panel d'évaluation est chargé d'évaluer les mérites techniques de toutes les offres qui ont satisfait à l'examen préliminaire, sur la base des pondérations suivantes :

Pondération technique :	<b>70</b> % de l'évaluation totale
Pondération financière :	<b>30</b> % de l'évaluation totale

L'évaluation technique des offres portera notamment sur les éléments suivants :

Méthodologie proposée : Les mécanismes de contrôle de qualité ; Description des outils de collecte des données	<b>15</b>
Calendrier/Planning proposé	<b>10</b>
Expérience de l'entreprise dans l'exécution de projets du même type	<b>15</b>
Qualification de l'Investigateur principal	<b>15</b>
Qualification du Co-Investigateur	<b>5</b>
Qualification du Statisticien	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

L'échelle de notation pour chaque élément s'établit comme suit :

Notation attribuée :	Sur la base des éléments justificatifs suivants :	Correspondant à un score de :
Excellent	Excellente démonstration de la capacité à dépasser les exigences	100%
Bon	Bonne démonstration de la capacité à dépasser les exigences	90%
Satisfaisant	Démonstration satisfaisante de la capacité à répondre aux exigences	70%
Médiocre	Démonstration à la limite de l'acceptable ou insuffisante de la capacité à répondre aux exigences	40%
Insuffisant	Absence de démonstration de la capacité à se conformer aux exigences	10%
Non noté	Les informations n'ont pas été soumises ou ne sont pas acceptables en l'état.	0%

Le nombre de points pouvant être obtenus pour chaque critère d'évaluation est précisé ci-dessous et indique l'importance relative ou le coefficient de pondération de l'élément considéré dans le processus d'évaluation globale.

Un minimum de **[49]** points est requis pour satisfaire aux exigences de l'évaluation technique.

Veuillez noter que l'OMS n'est pas tenue de sélectionner un soumissionnaire et peut rejeter toutes les offres. En outre, étant donné que le contrat sera adjugé au soumissionnaire dont l'offre est considérée comme répondant le mieux aux besoins du projet concerné, en prenant dûment en considération les principes généraux appliqués par l'OMS, notamment le meilleur rapport qualité-prix et l'efficacité, l'OMS ne s'engage d'aucune façon à sélectionner le soumissionnaire le moins-disant.

L'OMS peut, à sa discrétion, prier un soumissionnaire d'apporter des précisions sur une partie quelconque de son offre. La demande de précisions et la réponse se font par écrit. Aucun changement du prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandé, proposé ou autorisé au cours de cet échange.

REMARQUE : Tout contact individuel entre l'OMS et les soumissionnaires est expressément interdit aussi bien avant qu'après la date limite de soumission des offres.

## 5. Adjudication

L'OMS se réserve le droit :

- a) d'attribuer le contrat au soumissionnaire de son choix, même si son offre n'est pas la moins-disante ;
- b) d'attribuer des contrats distincts pour des parties, des composantes ou des éléments du travail, à un ou plusieurs soumissionnaires de son choix, même si leurs offres ne sont pas les moins-disantes ;
- c) d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir de ce fait de responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenue d'informer ledit ou lesdits soumissionnaires des motifs de la décision de l'OMS ;
- d) d'attribuer le contrat sur la base des objectifs particuliers de l'Organisation à un soumissionnaire dont l'offre est considérée comme étant celle qui répond le mieux aux besoins de l'Organisation et de l'activité concernée ;
- e) de ne pas attribuer de contrat du tout.

L'OMS a le droit d'éliminer des soumissions pour des raisons techniques ou pour tout autre motif tout au long du processus d'évaluation/de sélection. L'OMS ne peut en aucun cas être tenue de révéler ou de discuter avec un soumissionnaire la façon dont une offre a été évaluée, de fournir toute autre information relative au processus d'évaluation/de sélection ou encore de fournir les motifs de l'élimination d'un soumissionnaire.

**REMARQUE : L'OMS agit de bonne foi en publiant le présent appel d'offres. Toutefois, ce document n'oblige aucunement l'OMS à contracter en vue de la réalisation d'un quelconque travail, ou de la fourniture de produits ou de services quels qu'ils soient.**

À tout moment pendant le processus d'évaluation/de sélection, l'OMS se réserve le droit de modifier l'étendue du travail, des services et/ou des biens faisant l'objet du présent appel d'offres. L'OMS n'avisera du changement que les soumissionnaires n'ayant pas été officiellement éliminés pour des raisons techniques à ce moment-là.

L'OMS se réserve le droit, au moment de l'attribution du contrat, d'élargir, de réduire ou de revoir d'une autre manière l'étendue du travail, des services et/ou des biens faisant l'objet du présent appel d'offres sans modifier le prix de base ou d'autres termes et conditions proposés par le soumissionnaire choisi.

L'OMS se réserve également le droit d'engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires de son choix, y compris mais sans s'y limiter, au sujet des termes de la ou des offres, du prix indiqué dans ladite ou lesdites offres et/ou de la suppression de certaines parties, composantes ou éléments du travail faisant l'objet du présent appel d'offres.

Dans les 30 jours suivant la réception du contrat entre l'OMS et le soumissionnaire retenu (le « Contrat »), le soumissionnaire retenu signe et date le Contrat et le retourne à l'OMS selon les instructions qui lui auront été communiquées à ce moment-là. Si le soumissionnaire n'accepte pas les termes du Contrat sans que des modifications y soient apportées, alors l'OMS a le droit de ne pas poursuivre avec le soumissionnaire retenu et d'attribuer plutôt le contrat à un autre soumissionnaire de son choix. Le Contrat inclura, sans s'y limiter, les dispositions énoncées à l'annexe 3.



---

Bureau Pays/nom de l'unité OMS/RDC/IVD.

Toutes les conditions (générales et/ou particulières) contractuelles de l'Entrepreneur sont par les présentes explicitement exclues du Contrat, c'est-à-dire, indépendamment du fait que lesdites conditions soient incluses dans l'offre de l'Entrepreneur, ou imprimées ou qu'il y soit fait référence dans le papier à en-tête, dans les factures de l'Entrepreneur et/ou sur d'autres supports, documents ou communications.

Nous attendons avec intérêt de recevoir votre réponse au présent appel d'offres.

Meilleures salutations,  
Dr DJIGUIMDE Amédée Prosper  
Chargé du bureau OMS-RDC



Pays/nom de l'unité OMS/RDC/IVD.

## Annexes

1. Mandat détaillé (Termes de référence)
2. Engagement de confidentialité
3. Formulaire de renseignements sur le fournisseur
4. Dispositions contractuelles
5. Formulaire de soumission des offres techniques
6. Formulaire de soumission des offres financières



---

## **Annexe 1 : Mandat détaillé (Termes de référence)**

Voir le document joint.

**1. Objet du contrat**

**2. Informations générales**

**3. Calendrier prévu** (sous réserve de confirmation)

Date de début : **XX/XX/202X**

Date de fin : **XX/XX/202X**

Durée totale : **XXXXX jours / mois**

**4. Exigences - Travail à réaliser**

**5. Exigences - Planification**

**6. Contributions**

**7. Coordination des activités et rapports**

**8. Caractéristiques du fournisseur**

**9. Lieu d'exécution**

## **Annexe 2 : Engagement de confidentialité**

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), par l'intermédiaire de son Département [Bureau Pays de la République Démocratique du Congo], a accès à des informations relatives à [SAISIR TEXTE] qu'elle considère comme sa propriété ou celle d'entités qui collaborent avec elle (« l'Information »).
2. L'OMS est disposée à fournir l'Information au/à la Soussigné(e) dans le but de lui permettre de préparer une réponse à l'appel d'offres (RFP) pour le projet [IVD] (« le But »), pour autant que le/la Soussigné(e) s'engage à garder l'Information confidentielle et exclusive, à utiliser l'Information uniquement pour le But susmentionné et à ne la révéler qu'à des personnes qui ont besoin de la connaître pour le But et qui sont liées par les mêmes obligations de confidentialité et de non-utilisation que celles prévues dans le présent Engagement de confidentialité.
3. Le/la Soussigné(e) s'engage à considérer l'Information comme confidentielle et comme la propriété de l'OMS ou d'entités qui collaborent avec elle, et accepte de prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que l'Information ne sera pas utilisée, divulguée ou copiée, en tout ou partie, autrement que comme prévu au paragraphe 2 ci-dessus. Le/la Soussigné(e) ne sera toutefois pas tenu(e) au respect desdites obligations si il/elle peut clairement démontrer que l'Information :
  - a) était connue de lui/elle avant qu'elle ne lui soit révélée par l'OMS (ce qui doit être attesté par des documents écrits ou d'autres éléments de preuve pertinents) ;
  - b) faisait partie du domaine public au moment de sa divulgation au/à la Soussigné(e) par l'OMS ou au nom de cette dernière ;
  - c) tombe dans le domaine public sans qu'aucune faute n'ait été commise par le/la Soussigné(e) ; ou
  - d) a été communiquée au/à la Soussigné(e) par un tiers sans violation d'aucune obligation légale de confidentialité (ce qui doit être attesté par des documents écrits ou d'autres éléments de preuve pertinents).
4. Le/la Soussigné(e) s'engage par ailleurs à ne pas utiliser l'Information pour obtenir un quelconque bénéfice, gain ou avantage, entre autres en échangeant des titres directement ou par l'intermédiaire de tiers, en donnant des conseils d'achat et de vente de titres ou en communiquant à des tiers des informations aux fins d'échanger des titres.
5. À la demande de l'OMS, le/la Soussigné(e) doit retourner immédiatement toute copie de l'Information à l'OMS.
6. Les obligations du/de la Soussigné(e) sont de durée indéterminée et ne prennent pas fin au terme du processus d'appel d'offres susmentionné.
7. Tout différend découlant du présent Engagement de confidentialité ou relatif à celui-ci, y compris en ce qui concerne sa validité, son interprétation ou son application, est soumis à une conciliation s'il n'est pas réglé à l'amiable. Si le différend n'est pas réglé par la conciliation dans un délai de trente (30) jours, il est soumis à un arbitrage conduit selon des modalités ayant fait l'objet d'un accord entre le/la Soussigné(e) et l'OMS ou, à défaut d'un accord obtenu dans un délai de trente (30) jours suivant la notification écrite de l'intention d'entamer un arbitrage, conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Le/la Soussigné(e) et l'OMS reconnaissent que la sentence arbitrale est définitive.
8. Rien dans le présent Engagement de confidentialité ni aucune divulgation d'Information au/à la Soussigné(e) en application de ses dispositions ne saurait impliquer ni ne peut être interprété comme impliquant une renonciation aux privilèges et immunités dont bénéficie l'OMS au regard du droit national et international, ni ne permet de soumettre l'OMS à une quelconque juridiction nationale.

### **Convenu et accepté :**

<b>Nom de l'entité :</b>	.....
<b>Adresse :</b>	..... ..... .....
<b>Nom et titre du représentant dûment autorisé :</b>	.....
<b>Signature :</b>	.....
<b>Date :</b>	.....


**Annexe 3 : Formulaire de renseignements sur le fournisseur**

Renseignements sur la société à fournir par le fournisseur qui soumet l'offre			
<b>Numéro de fournisseur</b>			
<b>UNGM :</b> <i>Si disponible – Voir le site web de l'OMS pour la procédure d'enregistrement*</i>			
<b>Dénomination sociale :</b> <i>(Pas de nom commercial ou de nom utilisé pour les affaires)</i>			
<b>Point de contact dans la société :</b>			
<b>Adresse :</b>			
<b>Ville :</b>		<b>État :</b>	
<b>Pays :</b>		<b>Code postal :</b>	
<b>Numéro de téléphone :</b>		<b>Numéro de télécopie :</b>	
<b>Adresse électronique :</b>		<b>Sites web de la société :</b>	
<b><u>Renseignements d'ordre général :</u></b>			
<b>Énoncé de la mission</b> de la société			
<b>Engagement de service</b> vis-à-vis des clients et indicateurs de mesure utilisés <i>(si disponibles)</i>			
Structure de l' <b>organisation</b> (y compris description des parties de votre organisation qui interviendraient dans la réalisation du travail)			
Expérience pertinente (en quoi votre expertise peut-elle contribuer à la satisfaction des besoins de l'OMS aux fins du présent appel d'offres) - Veuillez joindre des références et leurs coordonnées.			
<b>Renseignements concernant le personnel</b>			

\* <http://www.who.int/about/finances-accountability/procurement/en/>

#### **Annexe 4 : Dispositions contractuelles**

Dans les 30 jours suivant la réception du contrat entre l'OMS et le soumissionnaire retenu (le « Contrat »), le soumissionnaire retenu signe et date le Contrat et le retourne à l'OMS selon les instructions qui lui auront été communiquées à ce moment-là. Si le soumissionnaire n'accepte pas les termes du Contrat sans que des modifications y soient apportées, alors l'OMS a le droit de ne pas poursuivre avec le soumissionnaire retenu et d'attribuer plutôt le contrat à un autre soumissionnaire de son choix. Le Contrat inclura, sans s'y limiter, les dispositions énoncées ci-dessous (le soumissionnaire retenu étant dénommé « l'Entrepreneur »).

1. **Respect des codes et politiques de l'OMS.** En concluant le Contrat, l'Entrepreneur reconnaît qu'il a lu les Politiques de l'OMS (telles que définies ci-dessous), et qu'il les accepte et convient de s'y conformer.

En lien avec ce qui précède, l'Entrepreneur doit prendre des mesures appropriées afin de prévenir et répondre à toute violation des normes de conduite, telles que décrites dans les Politiques de l'OMS, par leurs employés et par toute autre personne qu'elles ont engagées pour exécuter le travail en vertu du Contrat.

Sans limiter la portée de ce qui précède, l'Entrepreneur doit immédiatement signaler à l'OMS, conformément aux dispositions des Politiques de l'OMS applicables, toute violation réelle ou présumée dont il a connaissance concernant toute Politique de l'OMS.

Aux fins du Contrat, l'expression « Politiques de l'OMS » signifie collectivement :

i) le Code d'éthique et de déontologie de l'OMS, ii) la Politique de l'OMS relative à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, iii) la Politique de l'OMS relative à la prévention et la lutte contre les comportements abusifs, iv) le Code de conduite de l'OMS pour une recherche responsable, v) la Politique de l'OMS sur le signalement des actes répréhensibles et la protection contre les représailles, et vi) le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, y compris leurs modifications éventuelles et qui sont publiquement accessibles sur le site internet de l'OMS aux liens suivants : <http://www.who.int/about/finances-accountability/procurement/en/> pour ce qui est du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, et <http://www.who.int/about/ethics/en/> pour ce qui est des autres Politiques de l'OMS.

2. **Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel ainsi que toute autre forme de comportement abusif.** L'OMS applique la tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de comportement abusif. À cet égard, et sans limiter la portée de toute autre disposition contenue dans les présentes :

Si l'Entrepreneur est une personne morale : il garantit : i) qu'il prendra toutes les mesures raisonnables et appropriées pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels tels que décrits dans la Politique de l'OMS relative à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et/ou du harcèlement sexuel ou de toute autre forme de comportement abusif tels que décrits dans la Politique de l'OMS relative à la prévention et la lutte contre les comportements abusifs par l'un quelconque de ses employés et toute autre personne engagée par lui pour exécuter le travail prévu au titre du Contrat ; et (ii) qu'il signalera immédiatement à l'OMS et donnera suite à toute violation réelle ou présumée de l'une ou l'autre de ces Politiques dont il a connaissance, conformément à leurs dispositions respectives; et

ii) Si l'Entrepreneur est une personne physique, il garantit :

i) qu'il n'adoptera aucun comportement qui relèverait de l'exploitation ou abus sexuels tels que décrits dans la Politique de l'OMS relative à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et/ou du harcèlement sexuel ou de toute autre forme de comportement abusif tels que décrits dans la Politique de

l'OMS relative à la prévention et la lutte contre les comportements abusifs; et ii) qu'il signalera immédiatement à l'OMS toute violation réelle ou présumée de l'une ou l'autre de ces Politiques dont il a connaissance, conformément à leurs dispositions respectives.

3. **Déclaration relative à l'industrie du tabac/de l'armement.** Il peut être demandé à l'Entrepreneur de déclarer ses éventuelles relations avec l'industrie du tabac et/ou de l'armement en remplissant la déclaration requise par l'OMS relative à l'industrie du tabac/de l'armement. Dans les cas où l'OMS demande une telle déclaration, l'Entrepreneur s'engage à ne pas autoriser le commencement du travail prévu au Contrat tant que l'OMS n'a pas évalué les informations communiquées et confirmé par écrit à l'Entrepreneur que ce travail peut commencer.

4. **Antiterrorisme et sanctions de l'ONU ; fraude et corruption.** L'Entrepreneur garantit, pour toute la durée du Contrat :

i. qu'il n'est ni ne sera impliqué à l'égard de, ni associé à, aucune personne ou entité que le régime de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU a désignée comme étant associée au terrorisme, qu'il ne fera aucun paiement à, ou ne soutiendra d'aucune autre manière, une telle personne ou entité, et qu'il ne conclura aucune relation d'emploi ni de sous-traitance avec une telle personne ou entité ;

ii. qu'il ne prendra part à aucune pratique illégale, de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition (y compris, pots-de-vin, vol ou autre utilisation abusive de fonds) en lien avec l'exécution du Contrat ; et

iii. qu'il prendra toutes les précautions nécessaires pour empêcher le financement du terrorisme et/ou toute pratique illégale, de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition (y compris, pots-de-vin, vol ou autre utilisation abusive de fonds) en lien avec l'exécution du Contrat.

Tout paiement utilisé par l'Entrepreneur pour la promotion de toute activité terroriste ou de toute pratique illégale, de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition doit être immédiatement remboursé à l'OMS.

5. **Violation de clauses essentielles.** L'Entrepreneur reconnaît et accepte que chacune des dispositions des paragraphes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus constitue une clause essentielle du Contrat, et qu'en cas de manquement à l'une quelconque de ces dispositions, l'OMS peut, à sa seule discrétion, décider :

i. de résilier immédiatement le Contrat, et/ou tout autre contrat conclu par l'OMS avec l'Entrepreneur, moyennant une notification écrite adressée à l'Entrepreneur, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité ne soit engagée de quelque manière que ce soit ; et/ou

ii. d'exclure l'Entrepreneur de toute participation à des appels d'offres en cours ou à venir et/ou de toute relation contractuelle ou de collaboration future avec l'OMS.

L'OMS sera en droit de rapporter toute violation de ces dispositions aux organes directeurs de l'OMS, aux autres organismes des Nations Unies et/ou aux donateurs.

6. **Utilisation du nom et de l'emblème de l'OMS.** L'Entrepreneur n'a pas le droit, dans aucune déclaration ni aucun support à caractère publicitaire ou promotionnel, de faire référence au Contrat ou à sa relation avec l'OMS, ni d'utiliser d'une autre manière le nom (ou toute abréviation de celui-ci) et/ou l'emblème de l'Organisation mondiale de la Santé, sans l'autorisation écrite préalable de l'OMS.

Pays/nom de l'unité OMS/RDC/IVD.

7. **Garanties concernant l'achat.** Si l'option du paiement d'un montant maximum s'applique, dans la mesure où l'Entrepreneur doit acheter des biens et/ou des services quelconques dans le cadre de l'exécution du Contrat, il devra veiller à ce que l'achat de ces biens et/ou services soit effectué sur la base du principe du meilleur rapport qualité-prix. On entend par « meilleur rapport qualité-prix » l'offre qui présente la meilleure combinaison du point de vue des spécifications techniques, de la qualité et du prix.

8. **Audit.** L'OMS peut demander qu'un examen ou un audit de type financier et opérationnel du travail effectué par l'Entrepreneur en vertu du Contrat soit effectué par l'OMS et/ou par des parties autorisées par l'OMS, et l'Entrepreneur s'engage à faciliter cet examen ou cet audit. Cet examen ou cet audit peut être effectué à tout moment pendant l'exécution du travail effectué au titre du Contrat, ou dans les cinq ans suivant l'achèvement du travail. Afin de faciliter cet examen ou cet audit de type financier et opérationnel, l'Entrepreneur doit tenir des comptes et des registres précis et systématiques sur le travail effectué en vertu du Contrat.

L'Entrepreneur doit mettre à la disposition de l'OMS et/ou des parties autorisées par l'OMS, sans restriction :

- i. ses livres, archives et systèmes concernant le Contrat (y compris l'ensemble des informations financières et opérationnelles pertinentes) ; et
- ii. un accès raisonnable à ses locaux et à son personnel.

L'Entrepreneur doit fournir des explications satisfaisantes en réponse à toutes les questions découlant de l'audit et des droits d'accès susmentionnés.

L'OMS peut demander à l'Entrepreneur de lui communiquer des informations complémentaires concernant le travail exécuté au titre du Contrat qui sont raisonnablement à sa disposition, y compris les conclusions et les résultats d'un audit (interne ou externe) effectué par l'Entrepreneur au sujet du travail exécuté au titre du Contrat.

9. **Publication du contrat.** Sous réserve de considérations relatives à la confidentialité, l'OMS se réserve le droit de divulguer l'existence du Contrat et de publier, et/ou rendre public d'une autre manière, le nom et le pays d'enregistrement de l'Entrepreneur, ainsi que des informations générales concernant le travail décrit dans le présent document et la valeur du Contrat. Cette divulgation se fera conformément à la politique de l'OMS sur la divulgation des informations et aux dispositions du Contrat.

**FORMULAIRE DE PROPOSITION OFFRE TECHNIQUE**

- L'Offre technique doit inclure les documents ci-après ( L'offre technique est à mettre dans une enveloppe fermée avec la mention Offre technique RFP/01/07/2022 )
  - Offre administrative :
    - Engagement de confidentialité (veuillez remplir l'annexe 2)
    - Présentation de votre entreprise / institution (veuillez remplir l'annexe 3)
    - Les documents légaux et administratifs : Identification Nationale, RCCM, Numéro d'Impôt, Numéro CNSS relative à l'autorisation du fonctionnement de l'institution en RDC
    - Les coordonnées bancaires de l'institution
    - Attestation de garantie bancaire
  - Offre technique proprement dite :
    - Le protocole de l'enquête en ligne droite avec le Manuel de l'OMS sur les enquêtes de couverture (2018)
    - Les mécanismes de contrôle de qualité
    - Description des outils de collecte des données
    - Un chronogramme de réalisation de l'enquête et de préparation d'un projet d'article scientifique ne dépassant le 30 septembre 2022 pour la collecte des données et validation du rapport final par le comité de pilotage
    - Les CV de l'Investigateur principal, du Co-investigateur et du statisticien.

**FORMULAIRE DE SOUMISSION DES OFFRES FINANCIERES**

**L'offre financière doit être mis dans une enveloppe séparée avec la mention : Offre financière RFP/001/07/2022**

<b>A. Honoraires et frais de personnel</b>					
Item No	Description	Unit	Quantité (a)	Prix unitaire en USD	Prix total en USD (a*b)
1	Investigateur	H/J	insérer	insérer	insérer
2	Sous-investigateur	H/J	insérer	insérer	insérer
3	Statisticien	H/J	insérer	insérer	insérer
4	Enqueteurs...	H/J	insérer	insérer	insérer
5	Autres ( à ajouter/compléter )	H/J			
<b>Prix total (USD)</b>					...
<b>B. Autres frais associés</b>					
Item No	Description	Unit	Quantité (a)	Prix unitaire en USD	Prix total en USD (a*b)
1	Déplacement	insérer	insérer	insérer	insérer
2	Communication	insérer	insérer	insérer	insérer
3	Frais d'administration	insérer	insérer	insérer	insérer
4	Impression	insérer	insérer	insérer	insérer
5	Autres ( à ajouter/compléter )				
<b>Total Price (USD)</b>					...

<b>TOTAL DE TOUS LES COÛTS</b>	<b>Total</b>
Total A. Honoraires et frais de personnel	insert
Total B. Autres frais associés	insert
<b>TOTAL – Offre financière</b>	<b>insert</b>

**Arretée à la somme de .....**

**Nom et signature du Représentant du soumissionnaire**

## **APPEL D'OFFRE POUR L'ORGANISATION DE L'ENQUETE DE COUVERTURE VACCINALES DE ROUTINE ET CONTRE LA COVID – 19 DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES REFUGIES & DEPLACES INTERNES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, aout - septembre 2022**

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS**

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV), un des programmes spécialisés du ministère de la Santé Publique a la mission de contribuer à la survie de l'enfant en réduisant la morbidité et la mortalité attribuables aux maladies évitables par la vaccination. Pour assurer sa mission, le PEV a dû s'inscrire aux grandes initiatives de lutte accélérée contre la maladie à savoir l'Initiative pour l'éradication de la Poliomyélite (IEP), l'élimination de la Rougeole et du Tétanos Maternel et Néonatal (TMN).

Au cours de la dernière Assemblée Mondiale de la Santé tenue en 2020, les états membres de l'OMS ont adopté la vaccination à l'horizon 2030 comme cadre de référence de la vaccination dans le monde pour la décennie 2021-2030. Elle met en avant le besoin d'agir ensemble, de conjuguer nos efforts pour parvenir à « Un monde où chaque individu, où qu'il se trouve et quel que soit son âge, bénéficie pleinement des vaccins pour sa santé et son bien-être ».

Afin de matérialiser les recommandations de la réunion des Directeurs du PEV tenue en 2020, une analyse de l'équité, zéro dose et enfants sous-vaccinés a mis en évidence 3 problèmes prioritaires notamment : la persistance d'un grand nombre d'enfants non vaccinés, le nombre de zéros doses en croissance dans le pays et la non prise en compte des populations spéciales dans la planification des services de vaccination à travers le pays.

L'agenda de la vaccination à l'horizon 2030 met un accent sur l'équité et a comme vision un monde où chaque individu, où qu'il se trouve et quel que soit son âge, bénéficie pleinement des vaccins pour sa santé et son bien-être.

La stratégie Gavi 5.0 priorise l'identification et la récupération des zéro – doses et enfants sous vaccinés vivant dans les communautés zéro – doses

La RD Congo est un des 3 pays en Afrique avec un nombre important des zéro – doses et sous vaccins, soit 1,403,000 (2019). Les résultats de l'enquête de couverture menée par l'ESP de Kinshasa dans les 26 provinces de la RD Congo a identifié les provinces avec le plus grand nombre d'enfants zéro – doses et sous vaccinés.

Afin de s'aligner sur les orientations du niveau global et les objectifs du programme élargi de vaccination de la RDC, en décembre 2021, l'OMS avait le pays pour l'analyse de la situation des populations spéciales dont les populations vivant dans les camps des réfugiés et des déplacés, ilots, vallées et autres endroits d'aspects difficiles. Des stratégies spécifiques ont été identifiées pour faciliter l'atteinte de ces populations dont la première fut leur identification.

Selon les estimations de l'OMS et de l'UNICEF pour l'année 2021, la République Démocratique du Congo a enregistré près de 734 000 enfants zéro – doses et 1, 700, 000 enfants n'ont jamais reçu le vaccin contre la rougeole.

La République Démocratique du Congo n'a pas été épargnée par l'impact de la COVID – 19 dans l'offre de service de vaccination. Elle n'a pas été épargnée par la survenue de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a été un nouveau chapitre menaçant les progrès des performances en matière de vaccination. Cette pandémie couplée à l'éclosion des épidémies à Maladie à virus Ebola, rougeole, polio ainsi que les ruptures de stocks en vaccins a entraîné un ralentissement de l'offre de la vaccination non seulement dans la population générale mais surtout dans les populations spéciales dont les réfugiés et déplacés.

Afin de palier à cette situation, la République Démocratique du Congo s'est fixée comme objectif d'accorder une attention particulière à la situation des populations spéciales non seulement sur l'offre traditionnelle des services de vaccination mais surtout la vaccination des populations spéciales. C'est ainsi que des campagnes de vaccination contre la COVID – 19 sont prévues dans les provinces abritant les réfugiés et déplacés entre juillet et août 2022.

C'est dans ce cadre que cette évaluation est proposée par l'OMS et le HCR afin d'identifier les enfants non atteints dans les structures/lieux d'accueil des réfugiés, déplacés et vise aussi à mieux comprendre l'offre de vaccination dans les structures d'accueil. Il sera aussi question d'évaluer la couverture vaccinale contre la COVID-19 dans les camps des déplacés et réfugiés après l'organisation des campagnes de vaccination en cours.

## **II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION**

L'objectif général est d'évaluer le niveau de couverture vaccinale de routine et contre la COVID – 19 ainsi que la fonctionnalité de l'offre de vaccination de routine dans les structures et villages d'accueil des réfugiés et déplacés en République Démocratique du Congo.

**De façon spécifique, l'institution devra :**

### **1) Assurer les préparatifs de l'enquête de couverture vaccinale de routine :**

- Élaborer le protocole d'enquête et le budget ;
- Veiller à la mise en place d'un comité de pilotage et du comité technique ;
- Établir un plan de mise en œuvre ;
- Rédiger le protocole de l'enquête en droite ligne avec les Directives de l'OMS en matière de la réalisation des enquêtes de couverture vaccinale (version 2018) et le présenter au comité d'éthique national ;
- Constituer les échantillons (tirage des grappes) sur base des données fournies par le HCR en collaboration avec l'Institut National des statistiques (INS) ;
- Préparer les outils de collecte des données.

2) **Coordonner la collecte et l'analyse des données sur le terrain en gardant un contact étroit avec le comité de pilotage et le comité technique :**

- Coordonner les activités sur terrain ;
- Préparer les outils de gestion / traitement des données ;
- Assurer la saisie, le nettoyage et le traitement des données à l'aide des logiciels avec des fonctionnalités pour l'analyse des données des enquêtes avec un échantillonnage complexe...
- Analyser les résultats de l'enquête en utilisant la pondération adéquate selon le manuel de l'OMS version de 2018 ;

3) **Coordonner les activités post collecte des données :**

- Faire valider le rapport préliminaire au comité technique ;
- Présenter le rapport provisoire au Comité de Pilotage et au ministère de la Santé ;
- Rédiger le rapport final de l'enquête ;
- Publier les résultats seulement après l'autorisation du comité de pilotage ;
- Rédiger un rapport final à l'issue de l'évaluation ;
- Transférer les bases de données (anonymisées), le dictionnaire de données, et le code d'analyse au ministère de la Santé (PEV) et l'OMS et ses partenaires pour pouvoir réaliser les analyses secondaires, y compris geostatics, en cas de besoin.
- Proposer au moins un projet d'article scientifique sur le sujet ;

**III. CONDITIONS A REMPLIR PAR L'INSTITUTION ET LES PRINCIPAUX ACTEURS :**

**3.1. Critères à remplir pour l'institution**

L'institution devra répondre aux critères suivants :

- Disposer en son sein d'un investigateur principal et des Co-investigateurs dont un statisticien pour la coordination technique de l'évaluation ;
- Expérience d'au moins 10 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale ;
- Avoir organisé une des enquêtes de couverture vaccinales ou autres enquêtes de grande envergure (EDS, MICS et états des lieux du système de santé) ;
- Avoir une maîtrise de la nouvelle méthodologie d'enquêtes de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.). **Une collaboration antérieure avec le HCR et l'OIM est un atout.**

## **3.2. Critères pour les principaux acteurs**

### **3.2.1. Investigateur Principal**

- Être titulaire d'un diplôme dans les différents domaines de Santé Publique : Epidémiologie, Statistique, Vaccinologie, Economie de la Santé, Management des Soins de Santé Primaires, etc. ;
- Avoir des compétences en statistique et gestion des données de vaccination est un atout ;
- Expérience d'au moins 15 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de de Couverture vaccinale /ou de Santé Publique;
- Avoir maîtrisé la méthodologie d'enquête de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.) ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité de communicateur et de formateur ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français et une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout.

### **3.2.2. Co – investigateur**

- Être titulaire d'un diplôme dans les différents domaines de Santé Publique : Epidémiologie, Statistique, Vaccinologie, Economie de la Santé, Management des Soins de Santé Primaires, etc. ;
- Avoir des compétences en statistique et gestion des données de vaccination est un atout;
- Expérience d'au moins 10 années dans la conduite et l'organisation des enquêtes de Santé Publique et/ou de Couverture vaccinale ;
- Avoir maîtrisé la méthodologie d'enquête de l'OMS (2018) ;
- Avoir collaboré avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds dans l'organisation des enquêtes de Santé Publique (UNICEF, USAID, PNUD, OMS, Fonds Mondial, AMP etc.) ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité de communicateur et de formateur ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français et une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout.

### **3.2.3. Statisticien**

- Diplôme universitaire ou supérieur dans l'un des domaines suivants : épidémiologie, statistique ou en informatiques ;
- Formations souhaitables : certification en système d'information sanitaire ou des formations similaires ;
- Expériences essentielles : Expérience d'au moins 5 années dans la gestion des bases des données des enquêtes liées à la vaccination en République Démocratique du Congo ;
- Expérience souhaitable : Avoir participé aux enquêtes sur la vaccination conduite en collaboration avec l'OMS ;
- Compétences linguistiques : Connaissance approfondie du français et une connaissance fonctionnelle de l'anglais est un atout.

#### **IV. DOCUMENTS DE REFERENCE**

- Liste des zones de santé abritant les réfugiés, déplacés en République Démocratique du Congo
- Termes de référence de l'enquête de couverture ;
- Manuel de l'OMS sur l'organisation des enquêtes de couverture (2018).

#### **V. CALENDRIER**

Cette évaluation devra avoir une durée maximale de 2 mois à compter de la confirmation de la sélection (août-Sept 2022 de préférence).